

**PROTOCOLE DE SECURITE DANS LES ACTIVITES A ENVIRONNEMENT CLASSIQUE : ESCALADE SUR SURFACE ARTIFICIELLE (SAE)**

**DOSSIER D'ECRITURE – PROTOCOLE INTERNE A L'ETABLISSEMENT**

CIRCULAIRE N°2017-075 DU 19/04/2017 - BO N°16 DU 20 AVRIL 2017

Collège :  Lycée GT  Lycée professionnel :  LPO :

<b>Nom de l'établissement</b>	
<b>Ville</b>	
<b>N° de RNE</b>	
<b>Adresse mail</b>	
<b>Porteur du projet et qualité</b>	

**Projet de l'activité support**

<b>APPN en environnement spécifique support du protocole</b>	Escalade en surface artificielle
<b>Type d'enseignement ou dispositif</b> <i>Ex : enseignement commun obligatoire, enseignement facultatif, section sportive scolaire, association sportive, stage APPN...</i>	

<b>Lieu</b>	
<b>Date ou Période envisagée</b>	
<b>Niveaux de classes concernées</b>	
<b>Nombre d'élèves</b>	
<b>Nombre d'encadrants</b>	

Une attention particulière est portée à l'enseignement de l'escalade en environnement classique sur surface artificielle.

Voici une **liste de questions essentielles à valider en équipe pédagogique** avant d'engager cette pratique. Vous les traduirez en réponses opérationnelles au sein d'un projet dûment formalisé et porté à la connaissance de la communauté éducative. Aucune question ne peut être éludée, ni aboutir à une réponse négative, sous peine d'invalider ce protocole.

Le chef d'établissement **vérifie** et **valide** la conformité des protocoles.

**Tout changement dans le cadre et/ou la forme de l'intervention amène à revoir le protocole.**

Ce document renseigné par vos soins, ainsi que les pièces attendues (précisées ci-dessous dans la colonne « justifications ») constituent le protocole de sécurité à conserver au sein de l'établissement et à adosser au projet d'EPS. Il pourra être demandé par et présenté aux IA-IPR EPS, à tout moment.

	Questions	OUI	NON	Commentaires (à remplir directement dans le tableau)
<b>Pour tout ce qui concerne la période AVANT l'enseignement ou la pratique</b>				
1	La direction de l'établissement et les enseignants d'EPS ont-ils mis en place, si nécessaire, une convention avec le Propriétaire de la SAE pour en établir les conditions d'accès pour l'année à venir			<i>Joindre une copie de la convention.</i>
2	Les enseignants impliqués estiment-ils disposer des compétences nécessaires pour encadrer cette activité ?			<i>Précisez le vécu personnel et/ou professionnel (en temps de pratique et/ou formation) :</i>
3	Vous êtes-vous assuré de la conformité de la structure (certificat de conformité) ? Référence : Norme NF S52-400 Obligation : une fois par an			<i>Joindre le certificat de conformité.</i>
4	Avez-vous consulté le registre des Equipements de Pratique Individuels (EPI) ? Selon la <b>Norme NF S72-701</b> <i>Exemple de registre en annexe.</i>			<i>Joindre une photocopie du carnet de suivi des EPI.</i>
5	Vous êtes-vous assuré de la conformité et de la praticité des EPI et de la SAE (baudriers, cordes, frein, tapis...) en référence aux normes actuelles ? EPI : Norme NF S72-701 Tapis de bloc : Norme NF p90-311 Tapis avec corde : Norme NF p90-312 <a href="https://www.ffme.fr/escalade/page/sae-et-normes.html">https://www.ffme.fr/escalade/page/sae-et-normes.html</a>			
6	Vous êtes-vous assuré de la possibilité d'installer les moulinettes si nécessaire ? Par quel moyen ?			<i>Installation des moulinettes :</i>
7	Le ou les enseignants impliqués dans l'encadrement de la pratique ont-ils suivi une formation aux premiers secours ?  OU ont-ils une attestation de formation aux premiers secours à jour ? (Cette formation peut être prise en charge par un formateur PSC1 de l'établissement)			<i>Joindre l'attestation ou une attestation du chef d'établissement au dossier.</i>
8	La démarche de la gestion de crise en cas d'accident a-t-elle été envisagée par l'équipe ?  Sera-t-elle envisagée avec les élèves ?			<i>Détails de la démarche :</i>
9	Vous êtes-vous assuré de pouvoir joindre rapidement les secours ?  La chaîne d'alerte et premiers secours : 15-18-112-116 n° portable ; kit de premier secours.			<i>Numéro des secours :</i>

**PENDANT la période d'enseignement ou de la pratique**

<p align="center"><b>7</b></p>	<p>Avez-vous rédigé un projet pédagogique ?          Vous devez établir avec le chef d'établissement les conditions d'encadrement et/ou de non encadrement de l'activité en fonction des différentes caractéristiques (élèves, matériels, SAE, encadrants...). Vous ajouterez à ce projet tous les éléments nécessaires à sa compréhension :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif(s) pédagogique(s).</li> <li>• Nom du/des intervenant(s) : enseignant(s), intervenant(s) extérieur(s) bénévole(s) ou professionnel(s).</li> <li>• Place(s), rôle(s) et responsabilité(s) de tous les intervenants équipés spécifiquement dans le dispositif pédagogique.</li> <li>• Description des conditions d'encadrement des élèves : nombre d'élèves équipés individuellement et contrôlés par l'encadrement (décompté obligatoirement au début, pendant et à la fin de la séquence) et forme de groupement (taille des groupes, nombre de cordées).</li> <li>• Organisation pédagogique (spatiale, temporelle, sociale).</li> <li>• Routines de sécurité concernant :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La co-vérification</li> <li>○ Le protocole de validation de l'enseignant (encordement, système de frein et de non-retour au sol).</li> <li>○ Les zones de travail, d'équipement et de repos</li> <li>○ Le dispositif permettant d'empêcher le retour au sol lors d'un grimpe en moulinette et du grimpe en tête.</li> <li>○ La communication du trio (assureur, grimpeur et contre assureur)</li> <li>○ La gestion du groupe en fonction des rôles et des espaces de travail</li> <li>○ Le contrôle des niveaux de pratique : de l'assurage et moulinette vers l'assurage en tête</li> <li>○ VOTRE équipement afin de pouvoir intervenir rapidement</li> </ul> </li> </ul> <p><b><i>Dans n'importe quelles circonstances : l'enseignant reste le seul habilité à autoriser l'engagement d'une cordée sur la voie.</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout éléments permettant de comprendre les choix pédagogiques pour favoriser un engagement raisonné et gradué des élèves, le partir-revenir, sur quels éléments fonder le renoncement éventuel.</li> </ul>			<p><i>Description point par point ou joindre le projet pédagogique complet :</i></p>
<p align="center"><b>8</b></p>	<p>L'ensemble des protocoles, check-lists de sécurité, consignes, sont-ils rappelés aux élèves en préambule de chaque journée et traduits en consignes et gestes simples sous la forme d'outils opérationnels pour les élèves.</p>			<p><i>Joindre un listing simplifié, opérationnel et spécifique.</i></p>

Pour tout ce qui concerne la période après l'enseignement ou la pratique		
<b>9</b>	<p>Un debriefing ou bilan de fin de séance sera-t-il réalisé par l'enseignant (avec ou sans le concours d'élèves mais sous l'unique responsabilité de l'enseignant) ? Il comprendra à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décompte du nombre d'élèves.</li> <li>• Bilan des attitudes adaptées (sécurité active et adaptative).</li> <li>• Le degré de maîtrise des élèves (niveau de compétence) et mise en projet à court et moyen terme</li> <li>• Examen qualitatif et quantitatif du matériel (ainsi que les équipements de protection individuels) selon la pratique.</li> </ul>	<p><i>Vous joindrez à ce projet un exemple d'outil pour réaliser ce debriefing.</i></p>

**Engagement des enseignants d'EPS  
Pour application d'un accord commun**

NOMS, PRENOMS, Date et Signatures :

*Cadre réservé à l'équipe EPS de l'établissement*

**Signature du chef d'établissement pour validation  
Pour application d'un accord commun**

Date, lieu et cachet de l'établissement :

*Cadre réservé au chef d'établissement*